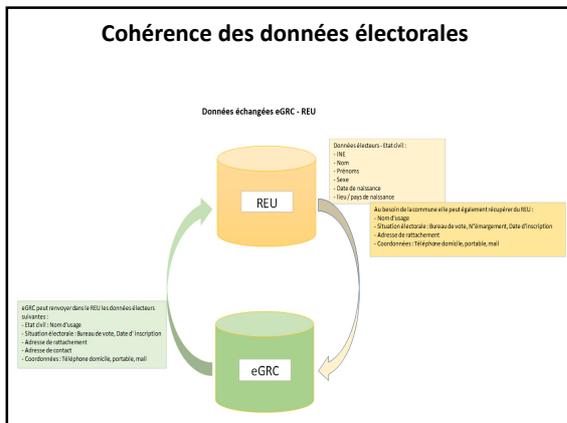


**REU
11.60**

Octobre 2019

- Bureau Elections remanié
 - Rappels opérations courantes
 - Cohérence données REU – EGRC (*)
 - Changement adresse et/ou bureau de vote (*)
 - Gestion des notifications (*)
 - Formulaire assistance espace REU (*)
 - Edition des cartes
 - Le découpage électoral
 - Autres opérations exceptionnelles (*)
 - Réalisation scrutin
- (*) opération nécessitant une connexion au REU

- Calendrier électoral**
- 7 février : Fin des inscriptions électorales
 - 20-23 février : Réunion de la commission de contrôle
 - 24 février : Arrêt des listes électorales
 - 23-27 février : Commande du tableau des 20 jours
 - 5 mars : Fin des mouvements dérogatoires
 - 9-11 mars : Commande du tableau des 5 jours
 - entre le 8 février et le 12 mars : Edition des cartes d'électeurs
 - 11 mars (date limite) : Propagande en vue du 1^{er} tour
 - entre le 24 février et le 14 mars : Edition des listes d'émargement
 - 15 mars : 1^{er} tour
 - 19 mars (date limite) : Edition des étiquettes d'adresse en vue de la propagande électorale
 - 22 mars : 2^e tour



Cohérence entre les données du REU et celles de EGRC

Cette nouvelle option remplace désormais la synchronisation, *(elle nécessite la connexion INSEE)* permet, après avoir importé les listes courantes d'Elire , de les comparer avec les données EGRC et de :

- détecter des écarts entre le REU et la GRC (sur l'état civil, le nom d'usage, la situation électorale, date inscription, adresse) et de mettre à jour le dossier des électeurs concernés en recopiant les données correctes soit du REU vers EGRC ou l'inverse
- détecter des électeurs enregistrés dans le REU mais absents dans EGRC et d'intégrer les données du REU dans EGRC
- détecter des électeurs enregistrés dans le EGRC mais absents dans le REU et de les rajouter dans le REU

Remarque : traiter toutes les notifications avant de lancer cet outil.

Accès : Bloc **Opérations exceptionnelles** – Option **Cohérence des données entre le REU et EGRC**

Cohérence entre les données du REU et celles de EGRC

Onglet Compteurs

Le bouton **Importer les données du REU** permet de récupérer les infos de l'INSEE les plus récentes (la date du dernier import de fichier apparaît en haut à droite)

Ce 1^{er} onglet **Compteurs** présente, après analyse du dernier fichier importé depuis le REU et comparaison avec les données de EGRC, un résumé des écarts entre les 2

Compteurs Absents dans le REU / Absents dans eGRC - Différences entre le REU et eGRC

Electorats concernés	
Electeurs présents dans eGRC mais absents dans le REU	3
Electeurs présents dans le REU mais absents dans eGRC	3
Electeurs avec des différences entre le REU et eGRC	112

Nombre d'électeurs	
Principale	1517
Complémentaire Européenne	52
Complémentaire Municipale	112

Nombre d'électeurs	
Principale	1604
Complémentaire Européenne	91
Complémentaire Municipale	112

Bureau de vote					
Adresse	N°	Nom	REU	EGRC	EGRC
1306	1	Albâtre	1847	186	186
1306	2	Rocle	1883	28	181
1306	3	Opéra	1412	29	12

Le découpage électoral

- Intégration des quartiers dans le bloc carte électorale
- Dans l'écran de découpage, ajout récapitulatif de comptage par bureau de vote et par voie
- Enrichissement avec des éditions de contrôle



Le guide complet intitulé **Découpages géographiques et électoraux**, proposé depuis l'accueil de eGRC, a été mis à jour, cf Bloc Documentation / Guides



Autres opérations exceptionnelles

- Rénumérotation des électeurs
 - Fonctionnalité déplacée dans les Opérations exceptionnelles car nécessite l'aval de la Préfecture pour le faire (réédition cartes)
 - Ecrans et messages revus pour attirer l'attention des utilisateurs

Réalisation scrutin

- **Commission** (Demandes électorales / Dossier des électeurs / Liste des mouvements dans eGRC)
 - Edition de la liste des mouvements ayant eu lieu sur les listes
- **Edition des cartes électorales** (Cartes d'électeurs / Edition des cartes)
 - Individuellement ou après sélection de critères précis
 - Peut s'éditer aussi directement depuis la fiche de l'électeur
- **Procurations** (Demandes électorales / Dossier des électeurs)
 - Accessible directement depuis la fiche de l'électeur
 - Il peut être nécessaire d'effectuer une épuration des procurations (Outils / Epurations et contrôles)
- **Traitement des cartes retournées** (Cartes d'électeurs / Saisie et édition des cartes retournées)
- **Edition des étiquettes d'adresse** (Cartes d'électeurs / Etiquettes d'adresse)
 - Pour la propagande...
- **Commande des livrables** (Listes électorales et tableaux I-20/ I-5)
 - Le tableau des 20 jours, obligatoire (permet l'arrêté des listes), ne peut être commandé qu'une seule fois
 - Le tableau des 5 jours peut être commandé plusieurs fois
 - La liste d'émargement peut être commandée n'importe quand et plusieurs fois

Les interlocuteurs pour vos demandes REU

INSEE - Citoyen : pour les modifications / contestations des données du REU

- **Cas 1 : Un électeur ne figure pas, à tort, sur la liste de la commune :**
Demandez à l'électeur de refaire une démarche de demande d'inscription.
- **Cas 2 : Pour les erreurs d'état civil d'un électeur :**
 - **né en France :** la commune doit orienter l'électeur vers une demande de rectification sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19454>. A défaut, les citoyens peuvent adresser leur demande à l'INSEE, par courrier, avec justificatifs.
 - **né à l'étranger :** la commune, après instruction, doit transmettre la demande à l'INSEE via le formulaire « Demande de signalement » accessible depuis votre solution « élections ».

Je conteste l'état civil d'un électeur et j'estime que l'état civil de l'électeur est à corriger

NB: Vous pouvez modifier vous-même le nom d'usage des électeurs figurant dans le Répertoire électoral unique (REU), car il ne fait pas partie des éléments de l'état civil qui sont contrôlés pour garantir l'identification.

- L'électeur est né en France hors Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna
- L'électeur est né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna et inscrit sur liste principale
- L'électeur est né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna et inscrit sur liste complémentaire

Les interlocuteurs pour vos demandes REU

- **Cas 3 : Pour les autres situations ci-dessous évoquées :**
La commune, après instruction, doit effectuer un signalement à l'INSEE via le formulaire « Demande de signalement » accessible depuis votre solution « élections ».

DEMANDE DE SIGNALEMENT

Je conteste la radiation d'un électeur

- Je conteste la radiation ou l'incapacité pour perte de nationalité ou condensation d'un électeur.
- Je conteste la radiation pour décès d'un électeur

Je conteste l'identification d'un électeur

- J'estime qu'il y a confusion entre l'électeur et un autre individu

Je signale l'absence dans le REU de mouvements d'office attendus et datant de plus de deux mois

- Absence d'un décès
- Absence d'une décision de justice
- Absence d'un jeune

Je signale une erreur d'inscription

- L'électeur a été inscrit par erreur dans ma commune

PREFECTURE : pour toute autre question, notamment celles relatives à la législation et la modification du compte primaire du portail ELIRE

- Demande d'assistance à adresser au service élections.
